

CESER : **20 juin 2022**
Intervention n° : **1**
Document : **Stratégie régionale des transitions économiques et sociales**
Orateur : **David Cabedoce**

Je m'exprime au nom des CCI

Le Conseil régional a lancé, en décembre 2021, l'élaboration de sa stratégie de développement succédant au Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Deux inflexions nouvelles guident cette projection : d'une part, la prise en compte des mutations issues de la crise climatique et de la crise sanitaire, mais aussi de la transition numérique et des évolutions de l'emploi ; d'autre part l'intégration dans une stratégie globale de l'approche économique, de la formation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de réunir et faire interagir l'ensemble des leviers de transformation et de développement pour relever les nouveaux défis.

Une ambiguïté subsiste cependant, à notre sens, entre l'ambition de dresser avec la SRTES une stratégie de territoire, car englobant l'ensemble des thématiques et des leviers visant au développement de la région, de ses habitants et de ses territoires, et l'existence d'un SRADDET, Schéma d'aménagement et de développement durable de ces mêmes territoires. L'attention est portée sur les éventuelles redondances de normes, voire les éventuels écarts qui pourraient s'introduire entre ces deux visions. L'élaboration de la SRTES devrait, en conséquence, s'appuyer les orientations déjà arrêtées par le SRADDET.

Cette disjonction est particulièrement révélée par la volonté de relocalisation d'activités industrielles qui s'est imposée depuis la crise sanitaire et l'arrêt de la consommation foncière nette : sans espaces pour les nouvelles activités industrielles sur l'ensemble des territoires bretons, nous serons dans l'incapacité d'implantation de ces relocalisations.

Le rapport du Conseil régional à l'issue de la première phase de concertation dresse une liste des enjeux auxquels la Bretagne est confrontée sur le court et le long terme que nous partageons. Toutefois, le découpage en sept « pré-orientations » peut introduire de la confusion et tend à diluer certaines priorités. Ces pré-orientations étant interdépendantes et transversales, les mêmes sujets se retrouvent parfois de l'une à l'autre, réduisant la lisibilité globale.

Ainsi l'enjeu de la formation apparaît dans chaque orientation. Il nous semblerait pertinent d'insister sur la nécessité d'une stratégie volontariste de formation aux nouveaux métiers émergeant des transitions écologique, énergétique et numérique et d'acquisition de ces compétences d'avenir par les salariés et par les jeunes en Bretagne.

De même, en matière de formation supérieure, la stratégie régionale pourrait promouvoir une amélioration des conditions de vie et d'études pour les jeunes, afin de renforcer leur attachement à notre région pour y conserver les compétences plutôt que de les voir valorisées dans d'autres territoires.

Par ailleurs, afin d'inciter les entreprises à s'adapter aux changements climatiques, énergétiques et écologiques, le Conseil régional promeut des critères d'éco-conditionnalité dans ses soutiens et de « développer des outils d'analyse et de mesure » des nuisances produites par les activités économiques. Le risque serait, là, de mettre en place des procédures et indicateurs propres à la Bretagne, alors que les entreprises sont déjà concernées par des normes nationales. Pour éviter des travaux redondants et rechercher l'efficacité, nous proposons plutôt de s'appuyer sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui permettent d'évaluer objectivement la démarche RSE d'une entreprise. D'ailleurs, ces critères s'imposent de plus en plus dans les décisions bancaires.

Enfin, nous soutenons résolument la nécessité de renforcer la compétitivité régionale, embrassant les dimensions économique, mais aussi territoriale, en termes de compétences et d'innovation. C'est cette compétitivité qui permettra de relever les défis écologiques et sociaux, ces objectifs étant étroitement liés. Le développement du système productif breton et de ses entreprises, par sa capacité à générer des richesses et créer des emplois, permettra concrètement l'engagement de la région dans les transitions.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont prêtes à s'investir dans les sept pré-orientations, en apportant des éléments de connaissance de l'économie régionale et des éléments de réflexion sur chacun des chantiers. Leur association à ces travaux est d'autant plus pertinente qu'elles construisent en parallèle leur stratégie pour les cinq à venir et que celle-ci donnera lieu à contractualisation avec le Conseil régional.

Je vous remercie de votre attention.